

6 | 2025

Les arènes du football

Un grand stade de football pour Paris ? Histoire économique, politique et sportive du Stade de France

*A major football stadium for Paris? Economic, political and sporting history of
the Stade de France*

Article publié le 06 mai 2025.

Martine Benamar

DOI : 10.58335/football-s.920

✉ <https://preo.ube.fr/football-s/index.php?id=920>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Martine Benamar, « Un grand stade de football pour Paris ? Histoire économique, politique et sportive du Stade de France », *Football(s). Histoire, culture, économie, société* [], 6 | 2025, publié le 06 mai 2025 et consulté le 29 janvier 2026.
Droits d'auteur : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. DOI : 10.58335/football-s.920. URL : <https://preo.ube.fr/football-s/index.php?id=920>

La revue *Football(s). Histoire, culture, économie, société* autorise et encourage le dépôt de ce pdf dans des archives ouvertes.

PREO

PREO est une plateforme de diffusion [voie diamant](#).

Un grand stade de football pour Paris ? Histoire économique, politique et sportive du Stade de France

A major football stadium for Paris? Economic, political and sporting history of the Stade de France

Football(s). Histoire, culture, économie, société

Article publié le 06 mai 2025.

6 | 2025
Les arènes du football

Martine Benammar

DOI : 10.58335/football-s.920

☞ <https://preo.ube.fr/football-s/index.php?id=920>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Un vieux serpent de mer : le grand stade de Paris
Où installer le grand stade de la Coupe du monde 1998 ?
Le come-back de Saint-Denis
Financer l'exploitation du Grand Stade
Le club résident, un fantôme
Le sacre de la Coupe du monde 1998
Quel devenir pour le Stade de France ?
Conclusion

Rien ne semble plus désormais s'opposer au stade de cent mille places dans le bois de Vincennes, Raymond Marcillac, Le Monde, 17 avril 1962.

- 1 L'équipement en stades d'une capacité dépassant les 60 000 spectateurs est longtemps resté déficient en France et dans la région parisienne à l'exception du stade de Colombes (aujourd'hui Yves-du-Manoir) édifié pour les Jeux olympiques de Paris 1924. C'est justement le projet d'accueillir de grandes compétitions mondiales qui justifie l'intérêt des pouvoirs publics pour un Grand Stade. Il faut toutefois plus de sept décennies pour que cette enceinte tant espérée voit le jour sous le nom de Stade de France. L'organisation de la Coupe du monde 1998 justifie un tel investissement qui est d'abord tributaire des luttes politiques en Île-de-France. Équipement polyfonctionnel qui accueille aussi des concerts et divers spectacles, l'enceinte satisfait financièrement jusqu'au début des années 2010 son concessionnaire, la société Consortium Grand Stade. Mais, malgré l'accueil des épreuves d'athlétisme et de rugby à 7 des Jeux de Paris 2024¹, le devenir du Stade de France est aujourd'hui en question, d'autant qu'il n'a jamais réussi à devenir un stade de football à part entière en hébergeant un club résident. Les lignes qui suivent reviennent sur la longue gestation de l'équipement, ses succès et, aujourd'hui, son avenir incertain.

Un vieux serpent de mer : le grand stade de Paris

- 2 Un peu plus d'une décennie après l'inauguration du stade de Colombes (1924), le projet de construction d'un stade pouvant accueillir 100 000 spectateurs voit le jour à Paris. Dès 1936, une étude préliminaire de l'architecte Le Corbusier et de son « centre de réjouissance » envisage la construction d'un tel équipement. Ce sont aussi les dirigeants de la Fédération française de football association (FFFA) qui espèrent pouvoir disposer d'une telle enceinte pour la Coupe du monde 1938 mais se voient opposer une fin de non-recevoir de la part du gouvernement de Front populaire². Si le régime de Vichy a de

grandes ambitions sportives, l'occupation allemande rend impossible toute construction d'équipement sportif d'envergure. En 1949, sous une IV^e République qui se désintéresse du sport ou, tout du moins, manque de moyens pour cause de reconstruction³, une initiative privée sans lendemain projette un stade de 120 000 places dans le bois de Vincennes.

- 3 À l'exception de la finale de la Coupe de France et de rares matches internationaux, les matches joués à guichets fermés sont alors inexistant, ce qui amène les édiles parisiens à choisir la solution la plus logique et économique : rénover une deuxième fois le Parc des Princes⁴ dont la jauge atteint péniblement 50 000 spectateurs. De temps à autre, le projet de grand stade ressurgit tout de même, par la voix du général de Gaulle à la mi-temps de la finale de la coupe de France 1959⁵, sous la plume de Raymond Marcillac⁶ ou dans les éditoriaux de Jacques Ferran dans *France-Football*, se désolant de l'état de la « vieille carcasse⁷ » de Colombes. Les résultats des clubs parisiens ne plaident pas en faveur d'un tel investissement. Dans les années 1960, le football professionnel de la capitale s'effondre avec la disparition de ses principaux clubs. Le Red Star abandonne le professionnalisme en 1960 et doit fusionner avec Toulouse pour renaître, le CA Paris le suit en 1963, le RC Paris étant relégué en 2^e division en 1964, avant d'abandonner lui aussi le statut professionnel. Le Stade Français devient brièvement le Stade de Paris avant de disparaître en cours de saison en 1967-1968. Il faut attendre la création du Paris Saint-Germain (PSG) en 1970 pour que le nouveau Parc des Princes, inauguré en 1972, puisse espérer disposer d'un club résident⁸. Mais le troisième Parc des Princes de l'histoire ne dispose que de 45 000 places, toutes assises.

Où installer le grand stade de la Coupe du monde 1998 ?

- 4 Un projet de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques est l'occasion de rappeler que pour qu'elle aboutisse, un grand stade est indispensable. Ainsi, en 1984, on évoque un stade de 80 000 places, mais la mairie de Paris dirigée par Jacques Chirac ne fait pas suivre les actes aux mots⁹. Le CIO choisit Barcelone, archi-favorite, pour organiser les Jeux olympiques de 1992 et la France du sport se

console avec les Jeux olympiques d'hiver d'Albertville disputés la même année. En novembre 1988, Jacques Chirac annonce la construction d'un grand stade à Vincennes ou à Colombes en vue de deux candidatures, l'une pour la Coupe du monde de football en 1998 et l'autre pour les Jeux olympiques d'été de 2000. Largement contesté, l'abattage des arbres du bois de Vincennes freine les ambitions parisiennes et le site est officiellement annoncé comme abandonné en 1989 par Jacques Chirac. Jacques Perrilliat¹⁰ est nommé coordinateur du projet, c'est-à-dire « Monsieur Grand Stade », et indique rapidement que l'équipement devra pouvoir accueillir des compétitions de football, de rugby et d'athlétisme, ainsi que des événements artistiques. La candidature de la France est déposée en février 1989 auprès de la Fédération internationale de football association (FIFA) sans qu'un site soit choisi. Dans la foulée, une commission rassemble l'État, la Ville de Paris et le mouvement sportif. Dans sa première conférence de presse, Jacques Perrilliat cite six lieux différents, dont Saint-Denis évoqué pour la première fois sur les vingt-cinq initialement envisagés dans son rapport initial¹¹. Libéré par Gaz de France, l'ancien lieu de production de gaz de ville¹² du site du Cornillon possède plusieurs avantages : il appartient à la Ville de Paris, sa superficie (27,4 hectares) est suffisante et il est très bien desservi par la ligne B du RER et les autoroutes A1 et A86. Mais la mairie de Saint-Denis et le conseil général de la Seine-Saint-Denis, tous deux dirigés par le Parti communiste français (PCF), s'y opposent et prennent position pour le site de la municipalité, également communiste, de Tremblay-en-France, tout en bloquant la mise en œuvre de la procédure de projet d'intérêt général.

- 5 Dès septembre 1989, devant un coût estimé entre 2 et 2,5 milliards de francs, Jacques Chirac envisage la solution d'un financement privé qu'il a déjà expérimenté sur plusieurs sites parisiens¹³. Les bailleurs de fonds seraient alors concessionnaires de l'équipement, qui générerait des loyers, grâce à la présence de logements et de commerces. Désireux de gagner du temps, le Premier ministre Michel Rocard confie en octobre 1989 une mission d'information à Jean Glavany, délégué interministériel aux Jeux olympiques d'Albertville de 1992, qui doit tenir compte du schéma d'aménagement de l'Île-de-France. Le rapport Glavany fixe les principaux axes d'un cahier des charges qui s'affine progressivement. La plurifonctionnalité de l'équipement est

alors acquise. L'idée d'inclure des hôtels et des restaurants est retenue, de même que la possibilité d'accueillir des concerts. La qualité de la desserte routière et des transports en commun¹⁴ et l'obligation de l'accord des élus locaux sont affirmées. L'évaluation du coût de l'équipement est comprise entre 700 millions et 3 milliards de francs. Neuf sites sont proposés au Premier ministre qui devra choisir rapidement pour que la Fédération française de football (FFF) puisse présenter la candidature française, au plus tard en juin 1991, pour la Coupe du monde de football 1998. En janvier 1990, la liste des sites possibles est ramenée à deux possibilités : Tremblay-en-France et la ville nouvelle de Melun-Sénart, dirigée par des élus socialistes¹⁵, qui est finalement retenue par le gouvernement Rocard en février 1991. La configuration d'un stade dédié aux seuls événements sportifs, d'un coût plus modeste¹⁶ et en conformité à la politique d'équipement de l'Île-de-France privilégiant le rééquilibrage de la région vers l'est et le sud, semble avoir emporté la décision du Premier ministre.

Le come-back de Saint-Denis

- 6 L'éloignement de Paris¹⁷ de ce site excentré surprend toutefois. La qualité du réseau autoroutier autour de la parcelle de 40 hectares et l'arrivée du RER D, prévue pour 1995 qui met le stade à une demi-heure de Paris, sont invoquées à l'époque pour atténuer ce qui peut paraître comme un handicap. Le gouvernement est accusé de favoriser ses amis politiques¹⁸ qui n'arrivent pas à attirer des investisseurs privés dans la ville nouvelle dont le développement économique prend du retard sur ses homologues. Entretemps, le 2 juillet 1992, la FIFA a retenu la candidature française pour organiser la Coupe du monde de football en 1998. Le Grand Stade va donc enfin être construit. Un groupement d'intérêt public (GIP) est créé pour l'occasion et nomme un jury qui lance un appel d'offres en mars 1993. Mais, peu à peu, l'enthousiasme initial s'étiole. Le département se montre réticent à apporter sa part du financement. L'État recogne devant le coût des infrastructures de transport desservant le site. Les pressions conjuguées de Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général et de Michel Sapin, conseiller municipal (PS), proche de Michel Rocard font remonter à la surface le projet de Nanterre. Désormais installé à Matignon, Pierre Bérégovoy remet les deux sites en concurrence et décide de rendre son verdict en novembre 1992, quelques mois avant

des élections législatives où tout porte à croire qu'elles seront perdues par la majorité présidentielle de François Mitterrand. Le nouveau délégué interministériel Jean-Louis Chambon conclut en faveur de Nanterre. Mais l'équilibre financier du projet est remis en question par l'insertion du stade dans l'axe « historique » courant du Louvre à la Défense. Responsable de l'aménagement de la zone, l'Établissement Public d'Aménagement de la Défense (EPAD) verrait son programme de logements et d'équipement de loisirs à Nanterre transformé par la présence du Grand Stade. Ces raisons amènent Pierre Bérégovoy à confirmer le choix de Michel Rocard en faveur de Melun-Sénart.

7

Dès la victoire de l'opposition aux élections législatives de mars 1993, Jacques Chirac, alors considéré comme le chef de file de la majorité parlementaire, critique le projet de Melun-Sénart, qu'il qualifie de « pas raisonnable¹⁹ ». Il est suivi par la nouvelle ministre de la Jeunesse et des Sports Michèle Alliot-Marie. Le gouvernement revient sur le choix de Melun-Sénart. Une « décision définitive » est annoncée après la visite en France de João Havelange, président de la FIFA, venu en juillet 1993 s'entretenir avec le Premier ministre Édouard Balladur et le maire de Paris, Jacques Chirac. Ce dernier parle d'ailleurs de sites en Seine-Saint-Denis, dont celui de Saint-Denis qui revient sur la table à cette occasion²⁰. Précédemment séduit par celui-ci, Jacques Perrilliat est choisi par Michèle Alliot-Marie pour suivre le dossier. Mais la Ville de Paris et le conseil général de Seine-et-Marne refusent de prendre part au plan de financement pour lequel l'État se retrouve à peu près seul à assumer un apport de 800 millions à un milliard de francs sur un budget de 1,4 milliard de francs. La mairie de Saint-Denis réexamine néanmoins la situation en prenant en compte le blocage d'un projet de restructuration de ces quartiers de la commune et de sa voisine d'Aubervilliers, soutenu par le conseil général. Elle comprend que l'implantation du Grand Stade permettra de le relancer et de désenclaver des quartiers manquant d'équipements collectifs. Elle donne son accord à l'État en septembre 1993 après avoir finalement posé des conditions²¹ limitées à son intérêt pour le projet, en particulier la limitation des parkings au profit d'une desserte par le métro, le RER et le tramway et la couverture de l'autoroute du Nord jusqu'à la porte de la Chapelle. Sur les 27 hectares dédiés au projet, outre le Grand Stade, sont prévues 6 000 places de

parking, dont la moitié est enterrée et un programme immobilier sur 100 000 m² (bureaux, locaux d'activité, logements).

- 8 Édouard Balladur confirme sa « préférence de principe²² » pour que le Grand Stade soit bien construit à Saint-Denis²³. Michèle Alliot-Marie annonce officiellement ce choix le 19 octobre²⁴. Le budget de la construction s'élève finalement à 1,272 milliard de francs et celui des aménagements à 1,955 milliard de francs²⁵. Les différentes collectivités locales s'accordent sur leur participation au tour de table, la Ville de Paris offrant le terrain. Définitivement votée par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1993, la loi n° 93-1435 prévoit (article 4) que « l'État pourra concéder la réalisation et l'exploitation du Grand Stade ».

Financer l'exploitation du Grand Stade

- 9 Dès les prémisses de la genèse du Grand Stade, le mode d'exploitation fait l'objet d'une analyse approfondie, aboutissant à la solution du BOT (Build-Operate-Transfer²⁶). Le BOT est une solution intermédiaire entre la gestion privée et la gestion publique, où tous les capitaux utilisés proviennent de la puissance publique. C'est un mode de gestion d'équipement pour lequel le financement est apporté, au moins en partie, par le secteur privé. Les pouvoirs publics peuvent apporter une partie du financement en apportant des terrains (comme au Stade de France), des prêts, des subventions et des avantages fiscaux. En contrepartie de ses apports au projet de stade, l'État signe une concession de service public à durée déterminée (ici 30 ans). Le concessionnaire conçoit, finance et construit l'équipement. Il en assure l'exploitation à ses risques pendant la durée de la concession. Au cours des négociations avec l'État, l'adjudicataire doit donc négocier des conditions abaissant le seuil de rentabilité, en l'occurrence l'IACR²⁷ versée par l'État en cas d'absence de club résident. En fin de concession, le plus souvent au bout de 30 ans d'exploitation, la propriété de l'équipement revient aux pouvoirs publics, qui recherchent un nouveau concessionnaire ou confirment le précédent. L'adjudicataire crée une société *ad hoc*, appelée société de projet, chargée de construire et financer l'équipement, notamment en recourant à des crédits bancaires à long terme. Les banques évaluent le

risque et la rentabilité de la concession et apportent ou non leurs concours au gré de leurs conclusions. Pour le Grand Stade, elles ont toutes refusé la formule du financement de projet où elles auraient été actionnaires du projet. Le risque leur semblait trop élevé en raison de la part du financement privé en fonds propres, jugé trop faible vu le montant élevé des sommes à emprunter. Dans un BOT, elles se contentent de prêter des capitaux au concessionnaire dont la rentabilité s'abaisse mécaniquement de 2 à 3 % du fait des intérêts à payer. Au final, le concessionnaire réunit un tour de table de 800 millions de francs comprenant le Crédit Suisse pour chef de file et des crédits de banques américaines.

- 10 Le gouvernement lance un concours pour déterminer les architectes et les constructeurs du Grand Stade. Dix neuf consortiums, associant des entreprises de travaux publics et des équipes d'architecte ont été retenus. Un audit d'environnement révèle que 3 hectares du site devront faire l'objet de travaux de dépollution pour un coût de 50 millions de francs. L'enjeu est très élevé pour les parties en présence, car les projets de cette ampleur sont rares et les honoraires des architectes, estimés à 100 millions de francs, particulièrement attractifs. En juillet 1994, appuyé par la ville de Saint-Denis, le jury prend position²⁸ pour le projet audacieux piloté par l'architecte Jean Nouvel, estimant qu'il serait plus compatible avec le schéma urbain de la Plaine Saint-Denis²⁹. Plus classique et un peu moins coûteuse³⁰, l'œuvre de Michel Macary et Aymeric Zublena remporte néanmoins la victoire le 5 octobre 1994. Peu intéressé par le dossier, Édouard Balladur s'en est remis à sa ministre et à son conseiller sport Pierre Louette, inquiet de la situation financière et de la fiabilité des solutions techniques inventées par Jean Nouvel. Le consortium comprenant Bouygues, Dumez³¹ et la Société Générale d'Entreprises³² est chargé de construire le stade. L'État lui attribue une subvention d'un montant de 1,194 milliard de francs, le reste du financement (1,478 milliard de francs) étant apporté en fonds propres et par les emprunts bancaires, gagés sur les recettes d'exploitation du stade. En effet, le constructeur est ici aussi concessionnaire pour une durée de 30 ans³³, suffisante pour rembourser sa dette et générer un retour sur investissement compensant ses efforts et les risques qu'elle a encourus.
- 11 Fort de son expérience au Parc des Princes, Canal+ a envisagé de déposer sa candidature pour exploiter le nouveau stade en y incluant

l'installation du PSG comme club résident³⁴. Mais la piste d'athlétisme installée sous les tribunes pendant les matches de football et de rugby impose une pente douce et une visibilité médiocre aux 25 000 places les plus proches de la pelouse. Elle en éloigne le reste des spectateurs, notamment ceux des virages. La première couronne de gradins est reculée de seize mètres en configuration athlétisme. Doutant de la rentabilité du projet, Canal+ se retire une fois l'attribution confiée à un constructeur-concessionnaire. Pour limiter les risques d'exploitation, une clause de sauvegarde est demandée à l'État par chacun des deux consortiums. Son but est de garantir un minimum de fréquentation du stade (et donc de recettes) par le concédant en logeant un club de football résident de haut niveau dont les matches à domicile, une trentaine par saison, se joueraient au Grand Stade. À défaut, le concédant verserait une indemnité (l'IACR) au concessionnaire. Ce schéma est imposé par le chef de file du financement et accepté par l'État à son corps défendant et inclus dans le traité de concession. Les fédérations de football et de rugby s'engagent à y organiser respectivement cinq³⁵ et quatre matches par an et doivent reverser 65 % de leurs recettes de billetterie au-dessus de 50 000 spectateurs. Les matches à domicile d'un éventuel club résident complètent le programme sportif et apportent une recette estimée à 73 millions de francs. Mal appuyées par l'État, les deux fédérations acceptent des conditions bien moins favorables qu'au Parc des Princes, ou en région, où elles se précipitent dès que le Stade de France est indisponible. La Fédération française de rugby (FFR) doit payer 5,7 millions de francs par match et la FFF un peu moins. En 2010, la FFR lance un projet de stade de rugby de 82 000 places que l'État ne peut pas financer en raison d'une clause d'exclusivité dans le traité de concession du Stade de France. Le budget de 660 millions d'euros est incompatible avec les finances fédérales. Le projet est finalement abandonné et la FFR condamnée à indemniser la Communauté d'agglomération-Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart de 3,3 millions d'euros.

Le club résident, un fantôme

12 Le PSG aurait dû être le candidat naturel au statut de club résident si Canal+ et Jacques Chirac n'avaient pas été aussi réticents à l'abandon du Parc des Princes. À l'époque, l'affluence moyenne au Parc des

Princes ne s'élève qu'à 27 000 spectateurs. Ce n'est qu'au-dessus de 35 000 spectateurs³⁶, que le consortium commence à engranger des bénéfices. La mairie de Paris met son veto à un déménagement du PSG dans la Seine-Saint-Denis gérée par les communistes. Toutefois, en cas d'absence de club résident, le traité de concession précise que l'État s'engage à verser une IACR de 68 millions de francs par an au Consortium à partir de la saison 2000-2001³⁷, entièrement compensés par la redevance (intéressement de l'État), les taxes et l'impôt sur les bénéfices.

- 13 La situation n'incite pas le Consortium à chercher une autre solution car on ne voit alors pas très bien quel autre « grand club de banlieue » pourrait combler le vide. En 1995, le seul autre club francilien est le Red Star qui joue en Division 2 devant 3 000 spectateurs en moyenne et gère un budget de 20 millions de francs. Sa candidature est poussée par la mairie de Saint-Denis et Canal+, mais le club est très attaché à son implantation à Saint-Ouen. Son président Jean-Claude Bras refuse l'entrée au capital de grandes entreprises³⁸ pressenties pour porter le budget à un niveau compatible avec l'installation au Stade de France et s'accroche à la direction du club. Quatre clubs franciliens semi-professionnels jouent en National 1 (3^e niveau) : Aubervilliers, Noisy-le-Sec, le Paris FC et le Racing 92. Ils attirent des affluences limitées³⁹ pour leurs matches à domicile et n'ont pas la possibilité d'atteindre 40 millions de francs de budget et d'organiser leurs matches dans l'enceinte dionysienne. Un projet sans lendemain d'y installer Noisy-le-Sec est poussé par Bernard Tapie et le directeur général du club Jamel Sandjak. La montée en 1996 en National 1 de Créteil et de Saint-Leu-la-Forêt, renommé « Saint-Denis-Saint-Leu », visant une place en coupe d'Europe pour 2001⁴⁰, rebat les cartes temporairement avant de perdre toute consistance au vu des résultats sportifs et économiques décevants des deux clubs. Devant le blocage autour de la recherche d'un club résident, le PSG fait l'objet de nouvelles approches du Consortium en 2001. Soutenu par l'État, il propose à Canal+ de prendre 50 % du capital d'une société d'exploitation commune de rapprocher ainsi la gestion du Parc des Princes et du Stade de France. PSG aurait pu y jouer 5 à 10 matches par an. Mais ce programme ne prend pas en compte la question des abonnés et des sponsors concurrents⁴¹.

Le sacre de la Coupe du monde 1998

- 14 En novembre 1994 est créée la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Grand Stade⁴² qui joue le rôle d'aménageur. Elle regroupe l'État, la Caisse des dépôts et consignations, la ville de Saint-Denis, la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France, EDF et Gaz de France. Retardée au 2 mai 1995 par les élections présidentielles et la défaite du Premier ministre face à Jacques Chirac, la signature du traité de concession de 900 pages officialise ce choix. Les co-contractants en sont l'État et la société de projet, la SA Consortium Grand Stade, dont chacune des trois entreprises victorieuses détient un tiers du capital de 100,2 millions de francs⁴³.
- 15 Les travaux commencent en mai 1995. Peu après, est lancé un appel à projets pour donner un nom au stade. Le 4 décembre 1995, Guy Drut, ministre délégué de la Jeunesse et des Sports, annonce que le nom retenu est « Stade de France ». Malgré quelques frayeurs liées à la dépollution du site, les travaux se terminent fin novembre 1997, à temps pour que la pelouse soit inaugurée par un match entre une équipe d'ouvriers ayant travaillé sur le site et l'inévitable Variétés Club de France. Les temps extrêmes étant propices aux grands événements sportifs parisiens, c'est par un froid polaire (- 7°C) que 78 836 spectateurs assistent à la victoire de l'équipe de France de football sur l'Espagne (1-0, but de l'icône Zinédine Zidane) le 28 janvier 1998 devant 13,5 millions de téléspectateurs. Le manque de places de parking avait fait craindre des difficultés d'acheminement des spectateurs, mais une mobilisation du métro et du RER, très bien organisés, permettra d'installer une logistique impeccable pour chaque match au Stade de France. Le rodage des installations continue avec deux matches du Tournoi des Cinq Nations de rugby et les finales du championnat de France de rugby, de la Coupe de France et de la Coupe de la Ligue de Football.

Figure n° 1. Inauguration du Stade de France le 28 janvier 1998.



Crédit : FFF.

- 16 Les neuf matches de la Coupe du monde de football organisés en 1998 rencontrent un vif succès, accentué par la victoire en finale de l'équipe de France contre le Brésil. Le Comité d'organisation dégage un bénéfice de 505 millions de France avant impôts. Outil d'intégration urbaine et sociale, Saint-Denis obtient une notoriété mondiale à cette occasion. Mais elle ne suffit pas pour obtenir l'organisation des Jeux olympiques de 2008 et 2012, attribués à Pékin et Londres. Les recettes du Stade de France relèvent de plusieurs postes : la billetterie des manifestations sportives et artistiques, dont la location des 162 loges⁴⁴ à l'année (30 % du chiffre d'affaires), les séminaires et congrès, les visites, la restauration, les droits de retransmission audiovisuelle de ces événements, la régie publicitaire et les subventions d'exploitation. Le montant des deux premiers postes était imprévisible à la date de l'appel d'offres. Chacun des deux projets finalement restés en lice a donc dû monter son tour de table avec ces inconnues.
- 17 Rapidement, des concerts des Rolling Stones⁴⁵, de U2, de Céline Dion, d'Indochine⁴⁶ et de Johnny Hallyday, pouvant accueillir 80 000

spectateurs, un spectacle de Jean-Marie Bigard, un championnat du monde de moto « supercross », le trophée Andros (automobile), une compétition nautique de funboard et un meeting annuel d'athlétisme de la Ligue de diamant⁴⁷ s'inscrivent sur la liste des événements organisés au Stade de France. Les concerts sont très rentables, chaque spectateur dépensant en moyenne dix fois plus que pour un match de football grâce à la vente de produits dérivés et à la restauration. Loué 600 000 à 750 000 euros pour chaque manifestation, l'équipement est facilement rentabilisé. Le Consortium devient même producteur d'opéras (*Aïda*, *Carmen*, *Turandot*) et de spectacles comme la Nuit celtique ou le Ben Hur de Robert Hossein, pour lesquels il est bénéficiaire à partir de 35 000 spectateurs. En 2009, la création d'une filiale, StadeFrance Live Events, permet de licencier les mégaproductions créées à Saint-Denis à d'autres enceintes géantes du même type. Dès la première année d'exploitation, le Stade de France est bénéficiaire⁴⁸, même sans tenir compte de l'IACR. Un club de six entreprises partenaires⁴⁹ versant 640 000 € par an assure un chiffre d'affaires solide. Le chiffre d'affaires atteint 100 millions d'euros pour la première fois en 2006. À partir de 2015, les emprunts consentis pour la construction sont entièrement remboursés.

- 18 Le succès ne va pas sans quelques couacs. La pelouse du stade est vite critiquée mais les bénéfices permettent de la renouveler chaque trimestre pour 150 000 euros. Dès 2000, l'UEFA y organise toutefois la finale de sa Ligue des champions⁵⁰ et la FIFA attribue sa Coupe des confédérations à la France, qui la remporte au Stade de France⁵¹. Mais le 6 octobre 2001, le match amical France-Algérie est interrompu suite à un envahissement du terrain par des supporters algériens. L'organisation des championnats du monde d'athlétisme en 2003 lui est acquise sans concurrence. C'est un succès sportif pour la France⁵² et financier pour le Stade de France qui y accueille 530 000 spectateurs payants⁵³ en 9 jours de compétition, le stade étant loué pour 4 millions d'euros. La Coupe du monde de rugby y organisera aussi sept matches en 2007 et dix en 2023. L'équipe de rugby du Stade Français y installe cinq grands matches devant des tribunes combles. Son président Max Guazzini en fait des événements avec concerts, feux d'artifice et autres idées nouvelles et spectaculaires.
- 19 La croissance se manifeste aussi hors du stade. Chargée de commercialiser les 122 000 m² des immeubles du quartier du Stade de France,

la Sanem Stade de France a attiré des commerces (Decathlon, Leroy-Merlin, Truffaut), un multiplex de salles de cinéma Pathé, des hôtels, des cafés, des restaurants, des bureaux⁵⁴ et des logements. Dès 2005, tous les lots sont vendus. En cinq ans, le prix du mètre carré dans le quartier de La Plaine Stade de France a augmenté de 44,6 %.

Figure n° 2. Le Stade de France avant le match d'ouverture de la Coupe du monde de rugby 2023 France-Nouvelle-Zélande, 8 septembre 2023.



Crédit : Wikipedia Commons, Erwan Harzic.

Quel devenir pour le Stade de France ?

- 20 La renégociation prévue à mi-parcours du traité de concession n'est pas favorable au Stade de France. S'appuyant sur une décision du Conseil constitutionnel⁵⁵, l'État arrête de payer l'IACR en 2013⁵⁶ et les fédérations utilisatrices réclament une répartition de la recette plus favorable. Afin de dégager un bénéfice, il faut atteindre 60 000 spectateurs pour le football et 70 000 pour le rugby alors que dans cette configuration, le stade peut en accueillir 80 698. Une fois payé le loyer, la FFF ne récupère que 38 % de la recette aux guichets contre 47 % pour la FFR.
- 21 L'échec du spectacle Excalibur et de la Nuit africaine a entraîné l'arrêt des productions, ainsi que les missions de conseil auprès d'autres stades, peu rentables. Le meeting d'athlétisme part en 2017 au stade Charléty, plus facile à remplir. Devenue inutile⁵⁷, la piste d'athlétisme

éloigne inutilement les spectateurs de la pelouse. La baisse de la fréquentation des matches de football et de rugby n'arrange rien. Le fiasco de la sécurité lors de la finale de la Ligue des champions de 2022, hâtivement organisée à la demande de l'UEFA, non plus. L'équipe de France de football qui remplissait le Stade de France pour un match contre Andorre⁵⁸ est en crise après l'échec des Bleus à la Coupe du monde sud-africaine de 2010. Les confinements dus à la crise sanitaire⁵⁹ limitent l'affluence des matches à 5 000 personnes, sans parler des huis clos. Le nombre de visiteurs diminue aussi⁶⁰, les personnes déjà venues n'y revenant pas. L'absence de toit ouvrant et de chauffage de la pelouse entraîne l'annulation d'un concert de Johnny Hallyday et d'un match France-Irlande du Tournoi des Six Nations de rugby. La concurrence de l'AccorHotels Arena de la Défense, ouvert en 2017 et utilisable quelles que soient les conditions climatiques grâce à son toit rétractable, se fait sentir, d'autant plus qu'à partir de décembre 2023, le stade est fermé pour les travaux préparatoires aux Jeux olympiques⁶¹. Dès 2015, le Stade de France devient déficitaire⁶². Perpétrés en partie à son voisinage, le souvenir des attentats du 13 novembre 2015 demeure palpable. Un certain regain pointe toutefois à partir de 2022 avec des affluences très élevées pour les matches et les concerts, dont la fréquence augmente à nouveau avec 12 événements en 2021 et 15 en 2022.

22 Après la remise d'un rapport en 2019 par le futur Premier ministre Jean Castex, l'État décide de ne pas prolonger la concession d'exploitation au-delà du 30 juin 2025 et de proposer une nouvelle concession ou une cession avec charges, pour laquelle aucune candidature ne sera finalement acceptée, cette possibilité étant retirée en février 2024. C'est la candidature du spécialiste de l'événementiel GL Events, dirigé par Olivier Ginon, un proche d'Emmanuel Macron et président du Lyon OU Rugby, associé à Paris Entertainment Company⁶³, une société d'économie mixte dont la ville de Paris est actionnaire, qui détrônera Vinci et Bouygues. Le projet ne comprend qu'un budget d'environ 100 millions d'euros de travaux, soit quatre à six fois moins que pour son concurrent.

23 Pourtant, les velléités du PSG de quitter le Parc des Princes le tournent un moment vers un éventuel rachat du Stade de France. Après tout, comme le remarque avec humour Arnaud Hermant, à part le club d'e-sport Team Vitality, le PSG se rapproche quand même

beaucoup de la définition d'un club résident en ayant joué 22 finales de coupes nationales au Stade de France. Il renonce à ce rachat quand l'État fixe un prix de 647 millions d'euros et qu'il s'aperçoit que l'enceinte devrait supporter au moins 400 millions de travaux de rénovation, avec la contrainte, imposée par l'État, de continuer à y accueillir des concerts et les matches des équipes de France de football et de rugby. L'attitude hostile de ses supporteurs était également un souci. La FIFA envisagera même de s'y intéresser.

Conclusion

- 24 Lieu attaché à plusieurs grands succès du sport français, le Stade de France reste un équipement controversé. Sous-utilisé du fait de l'absence d'un club résident depuis son inauguration, il ne satisfait pas ses principaux utilisateurs, la FFF et la FFR, qui lui reprochent son coût, tout comme le contribuable qui a consacré 160 millions d'euros à l'édification et à la gestion de ce qui s'apparente de plus en plus à un gouffre pour les finances publiques. Après y avoir organisé les Jeux olympiques, une Coupe du monde et un championnat d'Europe de football, une Coupe du monde de rugby et des championnats du monde d'athlétisme, les perspectives d'avenir sont bien moroses. Aucun événement de portée planétaire ne pourra se tenir avant longtemps à Paris, du fait de la nécessaire rotation entre les continents et de la période relativement récente pendant laquelle la France les a organisés. La créativité des débuts n'a été rentable que quelques années. L'arrivée d'un nouveau concessionnaire est supposée relancer un équipement qui a perdu son prestige.

1 Il sera peu question de cette compétition dans cet article principalement consacré au football.

2 Joan Tumblety, « La Coupe du monde de football de 1938 en France. Émergence du sport-spectacle et indifférence de l'État », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 93, janvier-mars 2007, p. 143.

3 Marianne Amar, *Nés pour courir. Sport, pouvoirs et rébellions 1944–1958*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1987.

4 Voir l'article de Tristan Muret dans ce numéro.

5 « Le général de Gaulle est favorable à la construction d'un grand stade », *Le Monde*, 5 mai 1959.

6 « Bien ne semble plus s'opposer à l'édification du stade de cent mille places dans le bois de Vincennes », *Le Monde*, 17 avril 1962.

7 Michaël Delépine, « Le grand stade en France au xx^e siècle : un enjeu national ? », in Francis Démier, Elena Musiani (dir.), *Les nations européennes entre histoire et mémoire, xix^e siècle-xx^e siècle*, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, 2017, p. 248.

8 Sur l'histoire du football professionnel parisien, cf. Paul Dietschy « The long of Professional Football in Paris, from the Belle Époque to the Bosman Ruling », in Maxence P. Lecomte (dir.), *Sport in Paris. Retracing the Culture of Play and Games in the City of Light (1854-2024)*, Oxford, Peter Lang, 2025, p. 318-343.

9 « Paris s'accorde un délai pour annoncer sa candidature aux Jeux olympiques de 1992 », *Le Monde*, 31 mai 1984.

10 Directeur des sports du secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports de 1974 à 1980 et proche de Jacques Chirac.

11 « Football : la Coupe du monde 1998 La France officiellement candidate à l'organisation du "Mondial" », *Le Monde*, 31 janvier 1989.

12 Entre 1906 et 1965, date à laquelle le site est désaffecté.

13 « Une proposition de M. Chirac – Le Grand Stade de Paris aurait un financement privé », *Le Monde*, 30 septembre 1989.

14 L'objectif est de déplacer 60 % des spectateurs en transports en commun. Un rythme de 16 trains à l'heure est envisagé.

15 Président de l'agglomération nouvelle de Sénart, Jean-Jacques Fournier a été maire (PS) de Moissy-Cramayel de 1971 à 2014.

16 Évalué à 1,4 milliard de francs par le Syndicat d'agglomération nouvelle.

17 Le site est situé à 31 kilomètres de Paris.

18 Même si le conseil général de Seine-et-Marne est dirigé par des élus de l'opposition au gouvernement de Michel Rocard.

19 « M. Chirac estime que le choix de Melun-Sénart pour le Grand Stade n'était "pas raisonnable" », *Le Monde*, 4 mai 1993.

20 « Matignon souhaite ramener le Grand Stade en petite couronne », *Les Échos*, 29 juillet 1993.

21 « Marne-la-Vallée, candidate de dernière minute », *Le Monde*, 3 septembre 1993.

22 Communiqué des services du Premier ministre, en date du 29 septembre 1993, sur le projet d'implantation du grand stade pour la Coupe du monde de football à Saint-Denis. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/132378-communiqué-des-services-du-premier-ministre-en-date-du-29-septembre-199>, consulté le 16 décembre 2024.

23 « Édouard Balladur décide d'installer le Grand Stade à Saint-Denis », *Les Échos*, 30 septembre 1993.

24 « Mme Alliot-Marie annonce une décision définitive sur l'implantation du Grand Stade à Saint-Denis », *Le Monde*, 20 octobre 1993.

25 1,8 milliard de francs pour l'État, la région Île-de-France, la SNCF et la RATP, 110,5 millions pour le département de la Seine-Saint-Denis et 40 millions pour la ville de Saint-Denis.

26 En français « construction-exploitation-transfert ».

27 Indemnité pour absence de club résident, versée annuellement par l'État au Consortium entre 1998 et 2013.

28 Par 10 voix contre 4. Cf. « La grande bataille du Grand Stade », *L'Équipe*, 22 août 2023.

29 700 hectares à cheval sur les communes d'Aubervilliers, Saint-Denis et Saint-Ouen.

30 2 milliards de francs contre 2,3 milliards, dont 500 millions pour la seule piste d'athlétisme, indispensable pour une candidature de Paris aux Jeux olympiques. Dans cette configuration, le Stade de France peut accueillir environ 65 000 spectateurs. Le coût final du stade est estimé à 2,4 milliards de francs.

31 Filiale BTP de la société Lyonnaise des eaux.

32 Filiale BTP de la Compagnie générale des eaux, devenue Vinci.

33 Du 29 avril 1995 au 30 juin 2025.

34 « Lescure : “Canal Plus candidat à l'exploitation du Grand Stade” », *Les Échos*, 27 avril 1994.

35 À partir de 2013, la convention FFF-Stade de France réduit ce nombre à quatre, dont trois matches de l'équipe de France et la finale de la Coupe de France.

36 Dont 2 000 places de loges et 6 000 *business seats* loués à des entreprises.

37 73 millions de francs par saison en 1998-1999 et en 1999-2000.

38 Adidas, Bouygues, Danone, France Télécom, Lagardère, Renault.

39 Une moyenne de 20 000 spectateurs est nécessaire pour que le Consortium soit bénéficiaire avec cette activité.

40 En 1998, St-Denis-St-Leu est relégué administrativement de National 1 en National 2 avant d'être exclu des championnats nationaux en 1999 vu sa situation financière. Aujourd'hui, redevenu le FC Saint-Leu, le club végète en Régional 2 (7^e niveau national).

41 À cette époque, le PSG portait la marque d'Opel sur son maillot, alors que Renault était partenaire commercial du Stade de France.

42 Société anonyme d'économie mixte, à présent SAEM Stade de France.

43 Après le rachat de la SAE par Vinci, celui-ci détiendra deux tiers des actions du Consortium, Bouygues conservant le tiers restant.

44 Six loges sont réservées aux fédérations de football et de rugby.

45 Celui du 25 juillet 1998 a rapporté 2 millions de francs au Consortium.

46 Record d'affluence avec 97 036 spectateurs le 21 mai 2022. Coldplay attirera 320 000 spectateurs en quatre concerts en juillet 2022.

47 Il a accueilli jusqu'à 74 045 spectateurs en 2005.

48 3 millions d'euros après impôts pour les 18 premiers mois d'exploitation.

49 En 2002, Cetelem, Coca-Cola, Compass, France Telecom, Nestlé et Renault.

50 Ce sera aussi le cas en 2006 et en 2022, où l'événement sera marqué par des incidents violents à l'extérieur du stade et une polémique sur la responsabilité des forces de l'ordre.

51 La France bat le Cameroun 1-0.

52 La France remporte trois médailles d'or, trois médailles d'argent et deux médailles de bronze, le meilleur résultat de son histoire aux championnats du monde.

53 Pour un taux de remplissage de 93 %, inégalé dans l'histoire des championnats.

54 Engie, Generali, Orange, Randstad, la SNCF, Veepee et Veolia sont installées près du Stade de France.

55 Décision n° 2010-100 QPC du Conseil constitutionnel du 11 février 2011, publiée au *Journal officiel de la République française*, du 12 février 2011, page 2758, texte n° 51.

56 Qui s'élevait alors à 17 millions d'euros par an.

57 Dans la nouvelle concession, son maintien n'est plus opposable à l'exploitant.

58 75 416 spectateurs, le 14 octobre 1998, premier match à domicile après la finale en Coupe du monde.

59 Le Stade de France inoccupé servira de vaccinodrome pour 545 000 personnes.

60 220 000 visiteurs en 1999, 90 000 en 2011.

61 Le Stade de France accueillera les épreuves d'athlétisme, la cérémonie de clôture et les tournois masculin et féminin de rugby à 7.

62 Résultat négatif de 2 millions d'euros.

63 Gestionnaire de l'Adidas Arena, de l'Accor Arena et du Bataclan.

Français

Projet sans cesse repoussé pendant des décennies, le Grand Stade est finalement édifié dans les années 1990 à Saint-Denis, en support de l'organisation de la Coupe du monde de football 1998, après de longues palabres sur son implantation. Concédé à un consortium de bâtisseurs gestionnaires, l'équipement est d'abord très rentable, notamment grâce à l'apport des deniers publics de l'État. Les années 2010 seront plus difficiles car le modèle trouve ses limites et le stade vieillit. Surtout, aucun club de Ligue 1 n'y a élu domicile. À l'approche des Jeux olympiques de 2024, il retrouve un certain lustre. Sa concession de 30 ans vient à expiration en 2025 et un nouvel exploitant semble être choisi.

English

Forever postponed for decades, the project of building a “Grand Stade” in or near Paris has eventually been successfully completed in Saint-Denis near Paris, supporting the organization of FIFA World Cup 1998 by France, after a long struggle about its site. A build-operate-transfer scheme is used to make the stadium firstly very profitable, notably with the input of public money. But the 2010s were mackluster, due to the limits of the pattern and the ageing of the stadium. Above all, no Ligue 1 club has taken up residence

here. It financially came back from the dead just before the 2024 Olympic Games and the end of the BOT concession, which is promised to a new entertainment operator.

Mots-clés

football, Paris, stade, Saint-Denis, concession

Keywords

football, Paris, stadium, Saint-Denis, concession

Martine Benamar

Consultante, ancienne professeure associée à l'université Paris 8 Vincennes-St-Denis